



Parlons-en, 10 mai 2012

Être parent quand on est à la rue ou en galère

Le mois dernier, on avait discuté en petit groupe de la situation des parents qui vivent à la rue ou traversent des moments de galère et du lien aux enfants (voir le compte-rendu d'avril sur le site www.arpenteurs.fr/Parlons-en). Aujourd'hui, différents intervenants sont là pour apporter leurs éclairages: un responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général, la coordinatrice de «La Marelle», membre du réseau des Lieux d'Accueil Enfants-Parents de l'Isère, et la directrice de la Maison des familles. Un thème sensible, des discussions riches et des points de vue contrastés : merci aux participants!

Les actus de la rue

Hommage à Monsieur Piroška

Monsieur Piroška, décédé le 28 mars à l'hôpital de Grenoble, a été inhumé au cimetière du petit Sablon le 25 avril dernier. Né en Tchécoslovaquie, il avait 75 ans. Il n'avait plus

de contact avec sa famille. Parmi les participants à la cérémonie, des membres du collectif "Mort De Rue" se sont rendus à l'enterrement.



Le carré commun du Grand Sablon

Être parent quand on est à la rue ou en galère

«A la Maison des Familles, on accueille des familles qui habitent à l'hôtel. Vivre dans 8m2, ça rend compliqué le fait d'être parent!»

La précarité rend le rôle de parent encore plus difficile

«Parfois, on est trop embrouillé dans sa tête pour pouvoir bien s'occuper des enfants.» Les conditions de logement, les difficultés de santé physique ou psychologique, les accidents

de parcours, les problèmes financiers, les addictions... «Impossible de généraliser! Chaque père, chaque mère a son histoire.»

L'Aide Sociale à l'Enfance : prévention et protection

Le représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) présente les missions de son service. L'ASE a pour rôle d'aider les enfants et leur famille, à travers des actions de prévention ou de protection. La prévention peut prendre la forme d'un soutien matériel, éducatif ou psychologique aux enfants et à leur famille. Dans sa mission de protection, l'ASE est aussi chargée de signaler au juge

les situations préoccupantes et de s'occuper du placement des enfants en foyer ou en famille d'accueil. Ces placements peuvent être volontaires (demandés par les parents) ou sur décision judiciaire (ordonnés par le juge). «Pour moi, le plus important, c'est de travailler avec les parents, d'essayer de les entendre, de voir ce qu'ils vivent.»

«On n'aide pas les enfants si on ne travaille pas avec les parents»

On n'arrête pas d'être parent quand on n'a plus la garde de ses enfants

«Même quand un parent ne peut pas assumer la responsabilité parentale, il y a un tas d'autres choses qu'il sait faire en tant que père ou mère, et c'est ça qu'on doit mettre en valeur.» Quand on est parent, on l'est pour la vie, même quand on ne vit pas au

quotidien avec ses enfants. Mais la pression sociale qui dit qu'«un enfant doit toujours vivre avec ses parents» est forte, et il est difficile d'accepter qu'il existe d'autres manières d'être père ou mère.

«Il y a cent manières d'être père ou mère, ça se conjugue à chaque fois de manière différente»

Renouer le lien

Reprendre contact avec un enfant qu'on n'a pas vu depuis longtemps ou maintenir un lien quand on ne vit pas ensemble sont des choses difficiles. «Même si j'ai changé, je me vois mal débarquer et toquer à la porte de mon fils.»

C'est important que les parents gardent leur dignité, que le lien soit travaillé mais il faut aussi prendre en compte les désirs des enfants et ce qui est acceptable pour eux.



Le droit de changer : comment revenir sur une décision du juge?

« J'ai connu une jeune mère en galère qui a demandé de l'aide. Son enfant a été placé. Depuis 2 ans elle reprend sa vie en main, mais personne ne reconnaît ses avancées. » La décision du juge est toujours provisoire et régulièrement réévaluée. Mais les postures de certains intervenants sociaux sont parfois si figées qu'on peine à renouer le lien avec les enfants. Certains reprochent à l'ASE ou aux juges pour enfants de ne pas reconnaître aux parents la capacité de changer. On a parfois le sentiment

que les décisions sont arbitraires, injustes et irréversibles. « Moi on m'a pris mon fils pendant que j'étais en cabane. A l'époque j'avais déconné. Et maintenant, je fais comment? Je ne sais même pas où il est. » « Moi on m'a fait sentir que j'étais une mère indigne. On n'aide pas les mamans, on les enfonce. Avec le placement comme épée de Damoclès au-dessus de la tête. »



« C'est terrible, l'image que l'aide sociale à l'enfance vous renvoie de vous-même. C'est comme une condamnation à vie »

Les lieux d'accueil enfants-parents



Il existe plusieurs lieux de rencontre enfants-parents à Grenoble. Deux sont représentés aujourd'hui: La Marelle et la Maison des Familles. « à La Marelle, on est ouvert aux familles dont les enfants ont moins de 6 ans. Qu'elles soient précaires ou pas. C'est entièrement anonyme, on demande juste le prénom de l'enfant. »

La Maison des Familles aide les parents en difficulté en leur proposant un lieu de partage et d'écoute. Les parents peuvent se poser, rencontrer d'autres parents. « On ne se met jamais dans la position d'évaluer ce que le parent ne sait pas faire. On essaye de soutenir ce qui marche. La précarité rend la parentalité difficile, on essaye de proposer un endroit où ce soit un peu moins compliqué... »

« On laisse derrière soi les casseroles qu'on peut traîner »

La peur que l'histoire se répète

Une grande partie des gens de la rue sont passés par la "DASS". Beaucoup connaissent la vie en famille d'accueil ou les placements en foyer. Les placements peuvent être une bonne chose. « Mes gamins sont en famille d'accueil depuis 9 ans, je suis fier de ce qu'ils deviennent. Je n'ai pas eu la chance d'être éduqué comme ma fille

l'est. » On parle aussi de la crainte de parents de voir leurs enfants faire les mêmes erreurs qu'eux. « J'ai galéré, j'ai négligé mon rôle, j'ai fait pas mal de conneries. Je ne voudrais pas que mon fils soit en train de faire pareil. » « Aujourd'hui je suis fière de mes filles. Elles sont mères à leur tour. »

« Tel père, tel fils? Ça me ferait péter un câble que mon fils suive mon exemple »



On a parlé de la protection des enfants et de la dignité des parents, des multiples façons d'être père ou mère, des placements et de la capacité à changer,

On a décidé d'aborder la question des tutelles au Parlons-en de juin et d'inviter un juge pour enfant à une prochaine rencontre (à la rentrée).



LES PROCHAINES RENCONTRES :

Parlons-en - jeudi 12 juin - de 10h à midi

« Tutelle et curatelle »

Maison des habitants-centre-ville, 2 rue du Vieux Temple

Réunion du collectif Mort De Rue - mardi 19 juin - 10h

La Piscine - Fabrique de Solutions pour l'Habitat

mortsdelarue.grenoble@gmail.com

La Piscine-Fabrique de Solutions pour l'habitat

ouverte tous les mardis de 10h à 17h.

13 rue du Tremblay- Echirrolles (ligne 1 arrêt Viscose)

www.fabriquedesolutions.net

Plus d'infos sur :

La Maison des Familles : 53 Place St Bruno, 38 000 Grenoble. 04 38 12 98 50

La Marelle : 17 rue Cassin, 38 100 Grenoble.

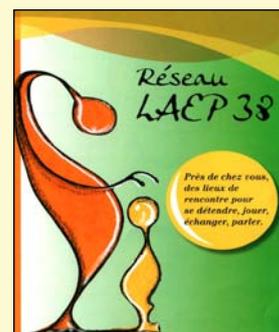
<http://lamarelle.laep38.fr>

04 76 63 05 85

Ouverte du mardi au samedi, de 14h30 à 17h45, sans inscription, pour les bébés et enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte

Le réseau des Lieux d'Accueil Enfants-Parents de l'Isère :

Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux, Grenoble.



Tous les comptes-rendus sont disponibles sur le site : www.arpenteurs.fr/Parlons-en

